

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par
M. Galut, rapporteur

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre IV

« Autres dispositions renforçant l'efficacité des moyens de lutte contre la délinquance économique
et financière »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement insère dans le Titre Ier du projet de loi un nouveau chapitre qui accueillera l'ensemble des nouveaux articles ayant pour objet de renforcer l'efficacité des moyens de lutte contre la délinquance économique et financière.